

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

COMMUNE DE SAINT-POUANGE

La réunion a débuté le 2 juillet 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DUQUESNOY Olivier.

Membres présents :

Monsieur DUQUESNOY Olivier - Maire
Monsieur KAMITSIS Dominique
Monsieur DOUET Frank
Madame VAISSIERE Christine
Madame VINOT Gisèle
Madame FLISOT Mélanie
Monsieur CEZARD René
Madame MERCIER Céline
Monsieur HAILLOT Patrick

Membres absents représentés :

Madame OLIVEAU Eloïse Pouvoir donné à Mme VAISSIERE Christine
Monsieur DE MARCH Stéphane Pouvoir donné à Mme VINOT Gisèle
Monsieur FODRAIN Denis Pouvoir donné à M KAMITSIS Dominique

Membres absents :

Monsieur THOMAS Christian
Monsieur LECOURT Cyrille

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

00A - Désignation d'un secrétaire de séance
00B - Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024
2024070201 - Convention repas à 1 €
2024070202 - Tarif de location d'une salle pour des cours d'anglais
2024070203 - Achat d'un jeu à l'aire de jeux
2024070204 - Renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement
00C - Informations diverses
- Questions diverses

00A - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KAMITSIS Dominique est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

00B - Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2024070201 - Convention repas à 1 €

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€ dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée sur les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.

La convention qui définit les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif d'une durée de trois ans qui a été signée avec l'Agence de services et de paiement arrive à son terme le 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les termes de la nouvelle convention qui prendra effet le 1er octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2027,

- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Décision prise par :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	3	12	0	0	0

2024070202 - Tarif de location d'une salle pour des cours d'anglais

EXPOSE :

Une professeure d'anglais est à la recherche d'une salle pour donner des cours avec un petit groupe de 6 élèves. Ces cours ne se font que sur de l'oral. La seule obligation pour la commune serait de lui louer un local. Elle s'occuperait de tout le reste.

Monsieur le Maire propose la salle Suzanne BERARD et la location se ferait de la façon suivante :

Un loyer de 25 € mensuel pour 3 créneaux d'une heure et demie, ce qui représente 5,50 € de l'heure =

25 € / 3 créneaux : 8,33 €

8,33/1H50 = 5,50 de l'heure.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal accepte de louer la salle Suzanne BERARD moyennant un loyer de 25 € par mois pour 3 créneaux d'une heure et demie, ce qui représente 5,50 € de l'heure.

Décision prise par :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	3	12	0	0	0

2024070203 - Achat d'un jeu à l'aire de jeux

Monsieur Frank DOUET propose au conseil municipal d'installer un nouveau jeu à l'aire de jeux.

Il présente les devis :

1) l'achat du jeu avec l'homologation d'un bureau de contrôle : 9 240 €

2) la création de la fosse et la pose de rondins de bois : 3 944,40 €.

Soit un total de 13 184,40 € TTC.

Il rappelle au conseil municipal qu'il avait été budgété la somme de 14 160 € pour l'achat de ce jeu.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat du jeu et autorise la signature des devis.

Décision prise par :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	3	12	0	0	0

2024070204 - Renouvellement des membres de l'association foncière de remembrement

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mandat des membres de l'association foncière de remembrement de Laines aux Bois, Saint-Pouange, Saint-Germain et Souigny arrive à expiration le 6 juillet 2024 et qu'il convient d'engager la procédure de renouvellement.

Outre le maire ou un membre du conseil municipal désigné par lui qui est membre de droit et le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'association foncière comprend 16 membres désignés par moitié par le conseil municipal (2 propriétaires par commune exploitant ou non) et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Il ajoute qu'il convient également de proposer une liste de 8 autres propriétaires (2 propriétaires par commune) qui sera à communiquer à la Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Maire propose :

pour la commune :

Monsieur JARRY Gérard

Monsieur DEBURE Jean-Claude

pour la Chambre d'Agriculture :

- Madame MATRAT Marceline

- Monsieur GALLAND Christophe.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil musical,

Nomme comme membres représentant la commune de Saint-Pouange :

Monsieur JARRY Gérard

Monsieur DEBURE Jean-Claude

Et pour les représentants de la Chambre d'agriculture :

Madame MATRAT Marceline
Monsieur GALLAND Christophe.

Décision prise par :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	3	12	0	0	0

00C - Informations diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur les dégâts occasionnés par la tempête du 29 juin dernier.
- Monsieur KAMITSIS fait un résumé de la réunion du SDEA du 18 juin et notamment sur le fait que les communes dont fait partie Saint-Pouange payent un quart du prix national de l'électricité compte tenu du regroupement.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h00.

Monsieur KAMITSIS Dominique
Secrétaire de séance

Monsieur DUQUESNOY Olivier,
Maire